

Principes et valeurs de la République

Thème 1 sur 5 · conforme au programme officiel (arrêté du 10 octobre 2025)

Fiche de révision — Principes et valeurs de la République

C'est le thème le plus représenté à l'examen : **11 questions sur 40**. Le programme officiel (référentiel de l'**arrêté du 10 octobre 2025**) le découpe en trois sous-thèmes : la **devise et les symboles** (3 questions), la **laïcité** (2 questions) et les **mises en situation** (6 questions). Avec « Droits et devoirs », c'est le domaine à travailler en priorité. Cette fiche couvre **l'intégralité du programme**.

L'essentiel en 30 secondes

- La devise de la République : **Liberté, Égalité, Fraternité**.
- La République est **indivisible, laïque, démocratique et sociale** ; la souveraineté appartient au **peuple** (Constitution, art. 3).
- La **laïcité** garantit la liberté de conscience et la neutralité de l'État (loi de 1905).
- La langue de la République est le **français** (Constitution, art. 2).

1. La devise et les symboles (3 questions)

- **La devise** — Liberté, Égalité, Fraternité, inscrite sur les frontons des bâtiments publics.
- **Le drapeau tricolore** (bleu, blanc, rouge) · **La Marseillaise** (hymne national) · **Marianne** (allégorie de la République) · **le 14 juillet** (fête nationale) · **le coq** (emblème).
- **La souveraineté nationale** appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par le vote (Constitution, art. 3).
- **Les libertés** — liberté de pensée, d'opinion, d'expression, de religion, de circulation, de réunion, d'association, de travail, de mariage et d'orientation sexuelle.
- **L'engagement civique** — créer ou rejoindre une association, se syndiquer.
- **La langue française** est la langue officielle de la République.
- Certaines pratiques sont **interdites** car contraires aux principes de la République, comme la **polygamie**.

2. La laïcité (2 questions)

La laïcité repose sur la **loi du 9 décembre 1905** de séparation des Églises et de l'État.

- **Liberté de conscience** : chacun est libre de croire, de ne pas croire ou de changer de religion (y compris le droit de critiquer les religions).
- **Neutralité de l'État** : il ne favorise ni ne combat aucune religion ; les services publics traitent tous les usagers de façon égale.

- **Au travail** : neutralité stricte pour les agents du service public ; dans le privé, la liberté religieuse peut être encadrée pour des raisons d'hygiène, de sécurité ou de bon fonctionnement.
- **À l'école publique** : les élèves ne peuvent pas porter de signes religieux ostensibles ; l'école protège la liberté des enfants et garantit l'égalité entre tous.
- La laïcité **n'interdit pas les religions** : elle organise leur liberté dans le respect de la loi.

Les valeurs et les caractères de la République

- **Égalité femmes-hommes** — principe fondamental garanti par la Constitution et la loi.
- **Non-discrimination** — nul ne peut être traité différemment en raison de son origine, sa religion, son sexe, son handicap, etc.
- **Fraternité et solidarité, dignité de la personne** — l'entraide et le respect entre citoyens.
- La France est une République **indivisible** (une seule loi partout), **laïque, démocratique** (le pouvoir vient du peuple) et **sociale** (elle protège les plus fragiles).

3. Les mises en situation (6 questions)

Plus de la moitié des questions de ce thème décrivent une scène de la vie quotidienne. Elles ne sont **pas publiées à l'avance** : on ne peut donc pas les apprendre par cœur. Ce qui s'apprend, en revanche, c'est la **méthode** — et elle fonctionne pour n'importe quelle situation.

La méthode en 4 réflexes

1. **Cherchez la règle de droit, pas l'opinion.** La bonne réponse est celle qui applique la loi, même si une autre réponse paraît plus arrangeante ou plus polie.
2. **Appuyez-vous sur les valeurs de la République.** Égalité entre les femmes et les hommes, non-discrimination, laïcité, respect de la dignité de la personne : une réponse qui heurte l'une de ces valeurs est fausse.
3. **Privilégiez le dialogue, puis le recours légal.** D'abord en parler, ensuite saisir l'interlocuteur compétent (l'employeur, la mairie, la police, le **Défenseur des droits**, la justice).
4. **Éliminez les réponses extrêmes.** Se faire justice soi-même, se venger, menacer, mais aussi « ne rien faire » ou « ignorer la loi » : ces options sont presque toujours fausses.

Deux repères qui reviennent souvent

- **Laïcité** : la neutralité s'impose aux **agents** du service public, pas aux **usagers**. Un usager peut porter un signe religieux à la mairie ; un agent ne le peut pas pendant son service. À l'école publique, les **élèves** ne portent pas de signes religieux ostensibles.
- **Libertés** : elles s'arrêtent là où commencent celles des autres et où l'**ordre public** l'exige (sécurité, tranquillité, salubrité, dignité).

Exemple : « Un collègue refuse de travailler avec une femme. » On applique la règle (l'égalité femmes-hommes est un principe fondamental), on identifie la qualification (c'est une **discrimination interdite**), et on écarte les réponses extrêmes (« c'est son opinion », « il faut réorganiser l'équipe »).

Erreurs fréquentes

lexamencivique.fr — fiches de révision gratuites et officielles

- Croire que la laïcité **interdit** les religions : elle garantit au contraire la liberté de conscience.
- Confondre la devise républicaine avec « Travail, Famille, Patrie » (devise du régime de Vichy).
- Penser que l'égalité femmes-hommes est facultative : c'est un **principe fondamental**.

Astuce : ce thème pèse lourd — révisez-le en premier, puis testez-vous en conditions réelles avec l'[examen blanc chronométré](#).